

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 12/04/2021

Date de la convocation:

06/04/2021

Date d'affichage:

06/04/2021

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 35

L' an 2021 et le 12 avril et à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel dans la salle des fêtes de Durrenbach, et en visioconférence sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants : MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, ROS Jean-Charles, WEHRUNG Freddy.

Elus excusés - procuration : M. KLEIN Mathias donne procuration à M. Hervé TRITSCHBERGER, M. PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à M. Stéphane WERNERT, M. SCHNEIDER Dominique donne procuration à M. BALL Jean-Claude.

Elus présents en visioconférence :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine, FILSER Marie-Claude, WEINLING HAMEL Elisabeth, WALTER Clarisse. MM: CHARBAU Bernard, MALL Philippe, SITTER Pierrot.

Suppléants :

M. SCHAEFER Marc

Elus absents :

Titulaires : M. RUTSCH François

Suppléants absents : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, STEPHAN Daniel

Secrétaire de séance : M. TRAUTMANN Christian

Réf : 010.2021

Vote : A l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

010.2021 : Marché de rénovation LED de l'éclairage public : Création d'un groupement de commande pour la fourniture et la pose du matériel.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°032.2020 en date du 17.07.2020 : « Gestion intercommunale : Délégations du conseil communautaire au président (L. 2122-22 et L.5211-10 du CGCT) »,

Vu la délibération n°092.2016 du conseil communautaire en date du 05.07.2016 : « Adhésion au réseau TEPOS – territoires à énergie positive »,

Vu la délibération n°083.2017 du conseil communautaire en date du 13.11.2017 : « Engagement et conduite d'une démarche « destination TEPOS 2037 » »,

Vu la délibération n°084.2018 du conseil communautaire en date du 17.12.2018 : « Destination TEPOS : action de développement de projets d'énergies renouvelables citoyens – engagement d'une démarche de création d'une centrale villageoise »,

Vu le compte-rendu du conseil communautaire extraordinaire élargi aux élus-référents TEPOS communaux en date du 12.11.2018,

Vu la délibération n°023.2019 du conseil communautaire en date du 13.05.2019 : « Démarche " Destination TEPOS " : engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en faveur d'un scénario de territoire à énergie positive à l'horizon 2037 »,

Vu la délibération n°067.2019 du conseil communautaire en date du 18.11.2019 : « Contrat de transition écologique (CTE) : validation des actions et engagement du dispositif »,

Vu la délibération n°011.2020 du conseil communautaire en date du 17.02.2020 : « Réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables »,

Considérant le souhait de plusieurs collectivités du territoire de procéder à une mise en concurrence pour ses propres marchés d'éclairage public et l'opportunité de mutualiser la démarche au niveau du territoire Sauer-Pechelbronn,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 2ème vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le projet de rénovation de l'éclairage public du Parc Economique de la Sauer à Eschbach, et la conduite d'une réflexion sur l'extinction nocturne de l'éclairage public sur la zone d'activités avec les entreprises implantées sur ladite zone,**
- **De valider l'engagement des démarches en vue de la passation des marchés publics de rénovation de l'éclairage public, des organismes publics membres du groupement de commande,**
- **D'acter la constitution d'un groupement de commande en vue de l'organisation d'une consultation de marché public correspondante, et d'autoriser le président à signer la convention constitutive du groupement de commande dont les dispositions principales sont les suivantes :**
 - **La communauté de communes sera coordonnatrice du groupement et chargée de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des prestataires,**
 - **Le coordonnateur du groupement s'engage à générer les dossiers de consultation des entreprises et à organiser les publications découlant de la procédure de marchés publics mise en œuvre,**
 - **La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le ou les prestataires sera constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibératives de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres.**
 - **Chaque entité signera le marché, pour les lots les concernant, le notifiera et l'exécutera en son nom, la communauté de communes assistant les collectivités dans ces démarches administratives,**
 - **Chaque membre du groupement s'engage, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés,**
- **De fixer les membres du groupement de commande lors de la signature de la convention constitutive du groupement de commande, et de demander à chaque commune, syndicat ou autre entité publique souhaitant se rattacher au groupement de commande de faire acte de candidature via délibération,**
- **De désigner M. Jean-Claude BALL membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, et M. Roger ISEL membre suppléant, pour siéger à la commission d'attribution du groupement,**
- **De désigner M. Guillaume PETER, élu référent dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celui-ci sera convoqué et pourra participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'attribution du**

groupement.

- **De demander au Président de notifier la présente délibération aux membres adhérents au groupement de commande,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation.**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/04/2021

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 22/04/2021